

Sommaire

- Actualités
- Les 7 travaux d'Emmanuel
- L'avenir du Département
- Rencontre avec la D° des Crèches
- Médecine du travail
- Actualité statutaire, Cat C
- EJE, passage en catégorie A
- Dotation vestimentaire
- COS Noël
- Filmographie



Actualités

Nouveau gouvernement : Et la Fonction publique ?

La FSU prend acte de la composition du nouveau gouvernement.

Elle regrette que la Fonction publique ne soit pas un ministère de plein exercice. De plus, l'intitulé lie clairement l'action publique aux comptes publics.

Pour la FSU, il n'est pas acceptable de traiter des missions de services publics par le seul prisme budgétaire.

Elle portera ses exigences pour faire valoir la nécessité de service public sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins des usagers.

Elle défendra ses propositions pour conforter la Fonction publique et les agents dans leurs missions d'intérêt général.

La FSU rappellera que l'investissement public est nécessaire pour permettre l'égal accès de toutes et tous aux droits *fondamentaux*.

Elections législatives

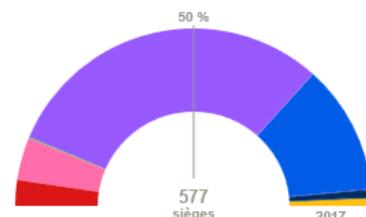
Rôle et pouvoirs de l'Assemblée nationale

La première mission des députés est de représenter les Français et de faire vivre le débat d'idées au sein de la démocratie

Contrairement à une idée reçue, le député ne représente pas uniquement sa circonscription mais la France entière. Il détient un mandat national : c'est en pensant aux intérêts de tous les Français, où qu'ils vivent - y compris, depuis le début de la XI^{ème} législature, les Français résidant à l'étranger - qu'il doit prendre ses décisions, notamment lors du vote des lois.

Mais naturellement, chacun des 577 députés noue une relation étroite avec sa circonscription d'élection, dont il défend les intérêts à Paris, par exemple en matière d'emploi ou d'équipements. En contact régulier avec ses électeurs, le député peut ainsi faire le lien entre la réalité quotidienne des Français et les grands centres de décision nationaux.

Chaque député peut s'inscrire ou s'apparenter à un groupe politique. Dans ce cadre, il peut plus facilement accomplir ses missions : déposer des propositions de texte, amender les lois en discussion, contrôler et questionner le Gouvernement. En choisissant de soutenir celui-ci au sein de la majorité ou, à l'inverse, de défendre les points de vue de l'opposition, en animant le débat politique dans sa circonscription, le député fait vivre la démocratie au quotidien



Les sept travaux d'Emmanuel Macron

Supprimer 70 000 postes dans la territoriale

Supprimer entre 70 000 et 75 000 postes dans la fonction publique territoriale sur cinq ans : tel est l'objectif fixé par Emmanuel Macron et l'un des principaux leviers qu'il compte actionner pour faire baisser les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales dans le cadre d'un pacte conclu entre elles et l'Etat.

Réduire les dépenses de fonctionnement de 10 milliards d'euros

Concernant la baisse des dépenses locales, tout est dans la manière de présenter les choses. Après la méthode dure du président Hollande qui a imposé aux collectivités près de 10 milliards d'euros de réduction des dotations depuis 2015, Emmanuel Macron propose une baisse « participative » pour un même montant, mais sur tout le quinquennat.

Pour parvenir à convaincre les collectivités de faire elles-mêmes les efforts demandés, le nouveau chef de l'exécutif veut conclure, dès cette année, un pacte avec les collectivités dans lequel elles s'engagent sur un rythme de baisse, notamment concernant la masse salariale.

Exonérer massivement la taxe d'habitation

C'est la promesse fiscale phare du nouveau président : exonérer 80 % des contribuables locaux de taxe d'habitation. Pour compenser la perte de recettes pour les collectivités, évaluée à une dizaine de milliards d'euros, Emmanuel Macron a promis, le 22 mars, devant l'Association des maires de France, un dégrèvement intégralement compensé. « J'en prends l'engagement devant vous », a-t-il affirmé, sous des huées de maires, qui ont du mal à y croire. On peut les comprendre. La mesure ne présente, a priori, aucune difficulté technique insurmontable. Mais elle est politiquement difficile à faire passer.

Elargir les horaires d'ouverture des services publics

Remettre les services publics au service de tous les publics, c'est ce que propose Emmanuel Macron, misant sur l'élargissement des horaires d'ouverture des services publics en soirée et le samedi pour les adapter aux contraintes et aux besoins des usagers.

Fondre les départements dans les métropoles

Emmanuel Macron en a fait l'une des mesures-phares de sa campagne. Le candidat préféré des grands centres urbains entend rayer de la carte les 25 départements qui accueillent les 22 métropoles

Si Emmanuel Macron entend bien supprimer les départements des Bouches-du-Rhône, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (celui de Paris a déjà disparu avec la loi de 2017), qui recouvrent peu ou prou les contours des métropoles d'Aix-Marseille-Provence et du Grand Paris, il pourrait ailleurs privilégier le modèle lyonnais.

En clair, la fusion avec le département ne porterait que sur les territoires des métropoles à côté desquels se constitueraient des départements réduits à leurs franges rurales et périurbaines

Aligner les retraites du public sur le privé

Emmanuel Macron compte maintenir l'âge minimal de départ à la retraite à 62 ans et surtout engager une refonte globale des retraites pour créer un « système universel où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé ».

Fonctionnaires, salariés du privé ou indépendants : le calcul de la retraite et les droits seraient les mêmes pour tous

Mettre fin à la hausse uniforme du point d'indice

Emmanuel Macron l'a promis aux collectivités, en échange notamment de leurs efforts sur leur masse salariale et leurs dépenses de fonctionnement : « Il n'y aura pas de hausse unilatérale du point d'indice s'imposant aux collectivités. »

Jusqu'à maintenant, la hausse de ce point d'indice était décidée par décret pour l'ensemble des personnels civils et militaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers.

Plus que des obstacles juridiques, c'est l'esprit qui sous-tend cette disposition qui pourrait poser davantage de problèmes, en substituant à une fonction publique homogène sur la question du point d'indice une fonction publique à plusieurs vitesses. Avec, à la clé, un possible décrochage de la fonction publique territoriale par rapport aux autres versants.

La métropole du Grand Paris (MGP)

Elle regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val d'Oise, soit près de 7,5 millions d'habitants.

4 compétences obligatoires sont transférées à la Métropole du Grand Paris de manière progressive de 2016 à 2018 :

1. le développement et l'aménagement économique, social et culturel 1er janvier 2016
2. la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie au 1er janvier 2016
3. l'aménagement de l'espace métropolitain au 1er janvier 2017
4. la politique locale de l'habitat au 1er janvier 2017



Suite à l'élection Présidentielle et au discours d'investiture de Mr Macron, nous savons qu'une de ses priorités est de mettre en place la Métropole du Grand Paris (MGP). Cela constitue à faire disparaître les 3 départements de la petite couronne (92,93,et 94).

Certaines missions et compétences de ces collectivités seront transférées aux territoires.

Notre Organisation syndicale FSU-Snuter 94 s' inquiète fortement de cette mise en place. Lors du Comité technique départementale du 1 juin 2017, nous avons lu une déclaration demandant au Président Favier d'organiser rapidement une rencontre avec les personnels afin d'échanger sur l'avenir des services mais aussi des luttes à préparer.

Dès le 6 juin, Mr Favier dans un communiqué de presse confirmait nos inquiétudes !!!

Projet de fusion des trois départements de petite couronne au sein de la métropole : non au coup de force qui se prépare !

Il semblerait, selon des indiscretions dont j'ai eu écho, que des consultations seraient en cours à l'Elysée visant à préparer un projet d'ordonnance portant sur la fusion des trois départements de petite couronne avec la métropole du Grand Paris.

Si de telles informations venaient à être confirmées ce serait un triple scandale entachant gravement ce début de quinquennat.

Scandale démocratique d'abord. En s'engageant dans l'ombre et le secret, sans aucune concertation avec les principaux intéressés, sur la voie d'une ordonnance qui serait signée en catimini au cœur de l'été et en privant le Parlement de tout débat sur une question qui touche aux institutions et à la décentralisation, le nouveau Président de la République procéderait à un véritable coup de force contre les collectivités locales de la République, leurs représentants et leurs populations. Où est l'urgence du recours à la procédure des ordonnances si ce n'est de chercher à échapper au débat contradictoire et à la mobilisation des populations et de leurs représentants ?

Scandale institutionnel ensuite. Le Président dit vouloir s'inspirer du modèle lyonnais. Or sur Lyon, c'est la partie du département du Rhône comprise sur l'aire urbaine lyonnaise dans son ensemble qui a fait l'objet d'une fusion au sein d'une métropole, avec l'accord des collectivités concernées. Aucun bilan sérieux n'a d'ailleurs été tiré de cette fusion. En petite couronne, la capitale serait exclue de cette fusion puisque dès janvier 2018, Paris Ville et Paris Département formeront une collectivité unique à statut particulier. Ce serait un comble de vouloir imposer à la banlieue une fusion qui ne concernerait pas la capitale.

Scandale territorial enfin. En effet, depuis 50 ans les départements de petite couronne ont chacun développé des politiques publiques différentes, indépendantes, qui depuis forment leur identité.

En les fusionnant au sein d'une entité énorme, on gommerait et supprimerait ces politiques publiques auxquelles les habitants sont particulièrement attachés.

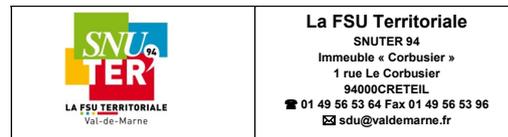
En Val-de-Marne, à titre d'exemple, cela signifierait la suppression du remboursement de 50% de la carte de transport Imagine'r pour 70 000 collégiens, lycéens et étudiants, la remise en cause de la carte améthyste pour tous les retraités non imposables, la fermeture des 76 crèches départementales, la fin du service public d'assainissement, l'abandon des ordinateurs pour tous les collégiens, la remise en question des politiques culturelles, sportives, l'abandon des aides à la construction et à la rénovation du logement social, des aides aux associations... Ce sont des pans entiers de services utiles à la population, de services publics et d'actions publiques qui seraient voués à disparaître. Et ceci, du fait de la simple signature d'une ordonnance, sans aucun débat.

Où est l'urgence ? Où est la démocratie ? Où est l'intérêt général ? Où sont l'efficacité et l'utilité ?

De telles perspectives sont purement et simplement inacceptables. J'entends, si elles viennent à se confirmer, les combattre et appeler nos concitoyens à les combattre avec la plus grande des vigueurs en refusant notamment d'accorder les pleins pouvoirs à un Président, qui sur un sujet aussi sensible, se comporterait en véritable autocrate.

Non, Messieurs Macron, Collomb et Ferrand vous ne rayez pas facilement le Val-de-Marne d'un trait de plume !!!

Christian Favier
Sénateur,
Président du Conseil départemental



Déclaration au CTD du 1^{er} Juin 2017

Avenir du Département du Val de Marne
dans le cadre de nouvelle mandature présidentielle.

Madame la vice-présidente,

Difficile de débiter le comité technique du 1^{er} juin, sans évoquer en quelques mots, la nouvelle situation politique de notre pays et de mettre en perspective notre avenir commun en Val de Marne, qu'il soit exercé dans le cadre de mandats politiques ou par les missions professionnelles des agents du Conseil départemental. En effet, le sort donné à notre collectivité territoriale à laquelle, nous sommes attachés est déterminant sans équivoque. Lors du dernier CTD en date du 4 mai, soit juste entre les deux tours de l'élection Présidentielle, vous déclariez concernant le dossier de la Métropole du Grand Paris : « Si l'existence des départements devait être à nouveau menacée... il y aura des luttes » !

Le 7 mai dernier, Emmanuel Macron a été élu Président de République et son programme concernant la fonction publique est connu ! Le fait même qu'il n'y ait pas un ministère de la Fonction Publique de plein exercice en dit long sur sa conception de l'action publique. Nous rappellerons brièvement certaines mesures attendues : suppression d'emplois, notamment 70000 dans la fonction publique territoriale ; rétablissement de la journée de carence; augmentation non uniforme du point d'indice ; flexibilité, précarité, remise en cause du temps de travail, du statut etc... Concernant plus particulièrement sa vision du sujet métropolitain, et notamment du Grand Paris, Emmanuel Macron avait fait part, avant son élection, de son intention de supprimer les départements là où il existait une métropole d'envergure privilégiant ainsi le modèle lyonnais.

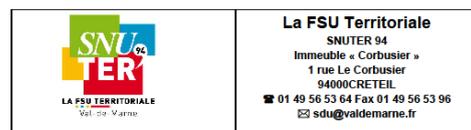
Il ne restera qu'à compter sur les propres actions des organisations syndicales mais aussi sur une mobilisation importante des agents qui ne pourront être efficaces que si elles sont unitaires et complémentaires ! La directrice générale des services (DGS) précisait lors du CTD du 4 mai : « La question est de savoir comment nous pouvons travailler de concert avec la métropole ». Voilà ; en effet toute la question !

Face à un principe de réalité mais aussi par responsabilité envers les 8000 collègues ; nous souhaitons qu'il y ait très prochainement une véritable discussion pour envisager les perspectives, le devenir possible des services et de l'emploi des collègues qui sera dans les 2 ou 3 ans à venir non plus une question mais un sujet. C'est pourquoi, nous vous demandons Madame la vice-présidente d'organiser après le 18 juin prochain, une rencontre entre le Président Christian Favier et les organisations syndicales afin d'envisager avec la direction générale mais aussi un certain nombre de conseillers départementaux, la mise en place d'un Grenelle de la collectivité départementale du Val de Marne.

Nous demandons également que l'exécutif réunisse les agents du Conseil départemental comme le Président l'a fait à la MAC de Créteil pour une mobilisation contre la suppression du département. Dorénavant, nous n'aurons de cesse d'informer ou d'alerter les collègues sur notre avenir collectif !

Vous remerciant

Le 13 juin, nous avons écrit au Président en lui demandant de nous réunir en urgence, nous attendons une réponse...



Créteil, le 13 juin 2017

Monsieur le Président,

Suite à votre communiqué du 6 juin, nous vous remercions de bien vouloir organiser une réunion d'échanges pour évoquer, tant du point de vue de l'exécutif départemental que des organisations syndicales siégeant au Comité technique, les conséquences des orientations gouvernementales sur l'organisation territoriale francilienne à venir ainsi que d'éventuels combats que nous pourrions être amenés à construire ensemble.

La FSU avait exprimé lors du CTD du 1^{er} juin la possible vision du projet métropolitain sous la nouvelle mandature présidentielle. A vous lire, il semblerait que si le constat est partagé, les échéances soient encore plus rapides que celles imaginées.

Nous vous transmettons la déclaration lue à la vice-présidente en charge du personnel et aux membres du CTD transmise également aux collègues sachant que notre syndicat avait déjà pris ses responsabilités en s'exprimant publiquement lorsqu'un précédent gouvernement voulait faire « disparaître les départements ».

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

L'équipe d'animation de la section du SNUTER du Conseil Départemental du Val de Marne

Isabel Guidonnet
Guillaume Munos
Gilles Valet
Hervé Heurtebize

Mardi 16 mai 2017

Rencontre entre la Direction des crèches, la Direction des Ressources Humaines et les Organisations syndicales.

Lors de cette réunion siégeaient, Mme Havard, DGA pôle « Relations Humaines », Mme De Laure, Directrice des crèches, Mr Tavoliéri, Directeur Adjoint des crèches, Mme Namont, SRH crèches ainsi que les membres des organisations syndicales.

L'ordre du jour évoquait : Référentiel de l'accueil à temps partiel dans les établissements et nos questions diverses.

Le travail autour du référentiel a été entrepris avec le soutien de Myriam Rasse, psychologue et présidente de l'association Pikler-Loczy. Un groupe de travail s'est réuni 5 fois.

La direction des crèches a constaté un très grand professionnalisme des personnels, beaucoup de réflexions pédagogiques afin d'apporter le meilleur aux enfants et à leurs familles.

La Direction a annoncé l'élargissement de l'accueil à temps partiel à l'ensemble des crèches.

N'hésitez pas à nous faire part de vos questionnements autour de ce sujet.

Nos questions ont porté sur les difficultés à obtenir des congés hors période « estivale », sur le retour de formation des infirmières, les difficultés rencontrées par les équipes avec les entreprises privées pour l'entretien des structures.

- Nous souhaitons également un point sur l'accueil des enfants porteurs de handicap.

Sur ce point, la Direction des crèches s'est engagé pour la prochaine rencontre (4 juillet) a préparé un bilan des procédures et des actions menées.

- Concernant les congés des agents, chaque situation est étudiée individuellement. Il ne peut pas y avoir de refus systématique.
- Les missions d'encadrement qui incombent aux postes d'adjointes de crèche ne figurent pas dans le cursus de formation des infirmières, se qui provoquent des difficultés de positionnement. C'est pour cette raison que le projet de la direction des crèches serait plutôt de constituer des « binômes de direction », puéricultrice/éducatrice de jeunes enfants.
- La direction des crèches a pris conscience des difficultés liées aux entreprises privées chargées de l'entretien dans les établissements. Elle demande à la Direction de la logistique de redéfinir le marché public passé avec ces prestataires. Le manque de qualifications, le turn-over important et les conditions de travail de ces personnels posent la question incontournable d'un Service public de qualité rendu à la population.

La propreté exigée pour des structures d'accueil de très jeunes enfants ne se limite pas aux enjeux financiers. Nous rejoignons les demandes de la direction des crèches et revendiquons la présence de personnels qualifiés et respectés.

Toutefois, nous continuerons à refuser l'externalisation des missions.

Nous affirmons avec force qu'un Service public de proximité est indispensable au bon fonctionnement d'une structure accueillant des familles val de marnaise.

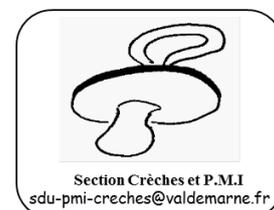
- Suite au départ de Catherine Surbled, adjointe à la direction des crèches, Mme Tabarin, puéricultrice, coordinatrice petite enfance, a été nommée à ce poste et sera chargée de la partie « suivi pédagogique ».

Nous sommes toujours à l'écoute de vos interrogations. Ecrivez-nous par mail ou téléphonez nous :



Hôtel du Département
Immeuble « Pyramide »
94000 Créteil
Tél : 01.43.99.86.04
Fax : 01.43.99.86.05
Courriel :
sdu@valdemarne.fr

Section Crèches et P.M.I
1, rue Le Corbusier
94000 CRETEIL
Tél : 01.49.56.53.64
Fax : 01.49.56.53.96
Portable : 06.79.76.89.12



Médecine Préventive et Professionnelle (MPP)

Ce service est situé sur le parvis de l'immeuble Pyramide, 80 avenue du Général de Gaulle à Créteil.

Le numéro de téléphone est : 01 43 99 84 00.

Ce secteur est constitué d'un médecin-coordonateur et de trois médecins. Cette équipe est accompagnée d'infirmières et de secrétaires.

Dr Evelyne **LIDOVE-THOMMERET**, médecin-coordonateur

Dr Isabelle **LAGNY**, médecin de prévention

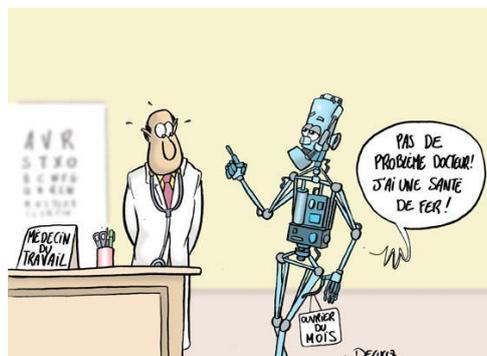
Dr Christophe **DUMON**, médecin de prévention

Dr Nicolas **DUPORT**, médecin de prévention

Les médecins se répartiront les visites médicales concernant les agents des crèches.

Pour les agents travaillant dans les centres de PMI, les rendez-vous seront pris avec le Dr Nicolas Duport.

Notre Organisation syndicale FSU-Snuter94 est très satisfaite de l'arrivée de trois nouveaux médecins. Cela devrait permettre de réguler le retard pris sur les visites médicales.



Actualité statutaire

Une victoire pour les catégorie C

Décret N° 2017-715 du 2 mai 2017 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique territoriale. Ce texte est entré en vigueur dès le lendemain de sa publication.

Ce décret concerne uniquement les agents de catégorie C des collectivités territoriales. Il vise à faciliter l'accès des agents de catégorie C du premier grade (C1) au grade supérieur.

Le texte fait sauter le verrou réglementaire qui conditionnait la nomination à l'ancienneté dans le grade supérieur de certains agents à la réussite d'autres agents à l'examen professionnel.

HIER : 1 réussite à l'examen professionnel donnait la possibilité à notre collectivité de nommer deux agents au choix, par l'ancienneté. En 2016 : 0 réussite, 0 nominations au choix.

AUJOURD'HUI : un adjoint territorial de deuxième classe, échelle 3 et depuis le 1 janvier « C1 », pourra désormais avancer au grade supérieur « C2 » soit grâce à l'examen pro, soit « au choix ».

Dorénavant tous les adjoints territoriaux classés en C1 (ex 2ème classe classés en E3) pourront être proposés à l'avancement en C2 sans être bloqués par le nombre de reçus à l'examen professionnel,

Les deux voies sont désormais indépendantes.

Nous vous tiendrons informé de la date de la commission dans laquelle ces avancements seront traités. Cela devrait se dérouler en fin d'année avec un effet rétroactif au 1 janvier 2017.



Réforme des grilles des Educatrices(teurs) de Jeunes Enfants

Un accès à la catégorie A !!!

Décret N° 2017-902 et 905 du 9 mai 2017 portant statut particulier et échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

Le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants relève, à compter du 1er février 2018, de la catégorie A.

Le décret précise la nouvelle structure de carrière de ces personnels sociaux : le cadre d'emplois est structuré en deux grades, le premier grade étant, lors de la constitution initiale, structuré en deux classes.

Le décret fixe les modalités de reclassement des agents, au 1 février 2018, dans les nouveaux cadres d'emplois de catégorie A. Enfin, à compter du 1 janvier 2020, il est procédé à la fusion des deux classes du premier grade d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, pour parvenir à la structure de carrière définitive du cadre d'emplois de catégorie A.

Février 2018 : Catégorie A

1er grade : EJE Seconde classe

EJE Première classe

2ème grade : EJE Classe exceptionnelle

Janvier 2020 : Catégorie A

Fusion des deux classes du 1er grade et nouvelle structuration en deux grades

EJE Premier grade

EJE Classe exceptionnelle

Conditions d'avancement d'EJE de la seconde classe à la première 1ère classe.

En 2018 et 2019, par la voie du choix, les agents justifiant d'au moins un an d'ancienneté dans le 4ème échelon de la seconde classe et de 6 ans de services effectifs en catégorie A.

Conditions d'avancement d'EJE de Classe exceptionnelle

En 2018 et 2019, par la voie de l'examen professionnel, les agents justifiant de 3 ans en catégorie A et d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 3ème échelon de la seconde classe ou les agents de la première classe sans conditions.

Par la voie du choix, les agents justifiant d'au moins 6 mois dans le 1er échelon de la première classe et de 6 ans de services effectifs en catégorie A.

En 2020, par la voie de l'examen professionnel, les agents justifiant de 3 ans en catégorie A et d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 3ème échelon d'EJE.

Par la voie du choix, les agents ayant le 5ème échelon du grade d'EJE et de 6 ans de services effectifs en catégorie A

Important : Le décret prévoit que tous les agents reclassés sont réputés être en catégorie A depuis leur recrutement dans le cadre d'emplois des EJE.

N'hésitez pas à nous contacter pour que l'on vous envoie le tract correspondant.

Vous pouvez également le retrouver sur notre site :



Signez la pétition en ligne sur le site du SNUTER-FSU:

TRAVAILLEURS SOCIAUX: BAC + 3 POUR TOUTES ET TOUS ET MAINTENANT

www.snuter-fsu.fr

Dotation vestimentaire

Suite à l'enquête de satisfaction réalisée par la Direction des crèches (voir numéro précédent), une restitution a eu lieu en présence du service SSSCT (service santé sécurité et conditions de travail), de la Direction de la logistique. Seule notre Organisation syndicale était présente à cette rencontre.

Les premiers retours portent essentiellement sur les difficultés rencontrées avec les chaussures « crocs », problème de transpiration et d'inconfort plantaire ainsi que sur les modalités d'entretien des polaires et tee-shirts.

Du fait de nombreuses réponses négatives, un nouveau cahier des charges technique va être rédigé. Il est demandé de prendre en compte les besoins, les spécifications et recommandations préconisés par les conseillers de prévention. Cela devrait permettre d'élargir les choix des modèles proposés.

Dans une démarche d'amélioration et afin de faciliter la communication, une adresse mail spécifique a été mise en place : **DL-SMG-Dotation@valdemarne.fr** N'hésitez pas à vous en servir pour faire connaître vos difficultés.

Pensez à nous envoyer une copie : **sdu-pmi-creches@valdemarne.fr** Nous pourrions ainsi appuyer vos demandes.

Nous vous rappelons que pour bénéficier d'un nouvel équipement en cas d'usure, vous devez ramener la polaire ou autre équipement. La Direction de la Logistique constatera les difficultés que vous rencontrez et améliorera la qualité des vêtements qui vous sont proposés. Elle opérera au remplacement de votre dotation.

Il a également été mis en relief les problématiques d'organisation des procédures d'essayage, d'attribution et de distribution des équipements. Si votre crèche ou PMI, rencontre des difficultés pour recevoir cette dotation, faites vous connaître auprès de la direction des crèches ou via l'adresse mail ci-dessus et par notre intermédiaire.

Nous vous rappelons que le port des EPI (Équipement de Protection Individuel) est obligatoire pour l'ensemble des personnels (direction comprise). En cas d'accident du travail, votre responsabilité peut être engagée si absence de port de ces équipements dans la mesure où ceux-ci sont conformes aux besoins selon les préconisations des conseillers en prévention et de la MPP.



Vous avez également à votre disposition le registre Hygiène et Sécurité à remplir en cas de défaillance, voir d'accident dû à ces équipements.

Dernières nouvelles de la Commission des Œuvre Sociales.

Cette commission s'est réunie le jeudi 8 juin. L'ordre du jour comportait les points suivants :

1) Fête de Noël des enfants du personnel.

La fête de Noël se déroulera le samedi 2 décembre 2017 de 10h à 16h30. Attention: Fermeture 1/2h plus tôt que l'année précédente. Afin d'éviter une fréquentation excessive sur la mezzanine, les postes de maquillage seront déployés dans différents espaces de l'hôtel du Département.

Des ateliers sur « la sensibilisation à l'alimentation et les saisons » pour les enfants âgés de 2-6 ans seront mis en place. Pour les 5-12 ans, une création de « Mr Patate » et pour les + de 12 ans un concours de jeu sur écran.

Un accent sera mis sur les fruits frais.

Suite à l'arrêt du marché public avec le cirque Pinder, aucun spectacle n'est prévu à ce jour. Notre organisation syndicale réclame que des réflexions et des contacts soient étudiés avec des organismes culturels du Val de marne (troupes de théâtres, briqueterie, Mac Val, etc...) du Val de marne soit étudié.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

2) Dématérialisation des Tickets restaurants

A partir du début de l'année 2018, les tickets restaurants seront remplacés par une carte à puce. Le montant sera identique au nombre de vos tickets actuels.

Notre Organisation syndicale FSU-Snuter 94 a dénoncé cette décision car cela va restreindre les possibilités d'utilisation pour les personnels. En effet, la carte ne pourra pas être utilisée le week-end, ne sera pas acceptée chez certains commerçants. De plus, les commerces devront être équipés spécifiquement d'un lecteur de carte et certains ne pourront pas l'acquiescer.





Louise WIMMER

Film français de Cyril Mennegun
2011

"Louise Wimmer" : au bord du gouffre avec fierté et élégance

La quarantaine bien entamée, divorcée et isolée, Louise Wimmer n'a, à présent, pas d'autre domicile que sa modeste voiture. Outre ce toit de tôle, elle partage son temps entre le bistrot qui lui sert d'adresse postale, l'appartement de son amant et les lieux où elle est employée comme femme de ménage. Au fil de ses débrouilles vitales, Louise ne poursuit qu'un seul but : retrouver à tout prix un logement décent...

Des mots contre les maux

L'art de gouverner consiste à prendre le plus d'argent possible à une catégorie de citoyens afin de la donner à une autre. Voltaire

La seule chose à laquelle nous devons être menotté est la liberté. Antonin Carrette

Le plaisir se ramasse, la joie se cueille et le bonheur se cultive. Bouddha

Militantisme et développement durable

Ce journal est réalisé grâce aux cotisations de vos collègues adhérents à notre syndicat

La FSU territoriale-Snuter 94

Je souhaite : Avoir des renseignements

Adhérer au syndicat FSU-SNUTER 94



NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

LIEU DE TRAVAIL.....

DATE.....

SIGNATURE:

Bulletin à renvoyer à l'adresse ci dessous :

La FSU territoriale-Snuter 94
Immeuble la pyramide
80 avenue du général de Gaulle
94000 Créteil



LA FSU TERRITORIALE



contact@snuter-fsu.fr

www.snuter-fsu.fr

